

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 94 (1997)
Heft: 5

Artikel: Où en est la population de varroas dans mes colonies?
Autor: Imdorf, Anton / Charrière, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1067862>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

droit touché. En cas de contact avec les yeux, rincez à grande eau et consultez un médecin. Lorsque vous manipulez de l'acide formique, ayez de l'eau à portée de main. Pour faire une solution d'acide, versez l'acide dans l'eau et non l'inverse.

Remerciements

Nous tenons à remercier la FSSA pour son soutien financier lors des essais en laboratoire. Elle a ainsi contribué au développement du diffuseur « Liebefeld ».

Où en est la population de varroas dans mes colonies ?

Anton Imdorf et Jean-Daniel Charrière, section apicole, FAM, Liebefeld, 3003 Berne. Traduction : E. Fasnacht

Cette question, bon nombre d'apiculteurs se la poseront ce printemps. Pourquoi ? Parce que l'Apistan et le Bayvarol ont, en différentes régions de Suisse, perdu de leur efficacité. Les varroas ont en effet développé une résistance face aux substances actives de ces deux produits. Résultats : un nombre d'acariens plus important que prévu survient au traitement et hivernent dans les colonies. En réponse à ce problème, beaucoup d'apiculteurs ont changé de méthodes de traitement et appliqué de l'acide formique. Outre les traitements ponctuels bien connus, ils avaient aussi à leur disposition des traitements de longue durée tels que les plaques de Krämer ou les nouveaux diffuseurs de Nassenheider et de Burmeister. Malheureusement, les conditions climatiques en septembre 1996 ont été tout sauf idéales pour le succès des traitements à l'acide formique et à l'Apilife VAR. A cela s'est ajouté le manque d'expérience de certains utilisateurs dans l'application des nouveaux diffuseurs et l'insuffisance de recommandations pour l'utilisation des diffuseurs dans les ruches suisses. Conséquence de ces différents facteurs négatifs, l'efficacité du traitement n'a probablement pas été optimale dans bon nombre de cas. Le contrôle de la chute naturelle des varroas en octobre ou l'application d'acide oxalique ou lactique dans un échantillon de quelques colonies exemptes de couvain en novembre aurait pu fournir des indications sur le taux d'infestation.

Infestation critique à fin mai

Les apiculteurs qui ont omis d'effectuer ces contrôles fin 1996 ont la possibilité de mesurer la chute naturelle des varroas durant 1 à 2 semaines à fin mai au moyen de couvre-fonds grillagés recouvrant entièrement le fond de la ruche. S'ils dénombrent plus de **3 acariens par jour**, on ne peut pas attendre le début du mois d'août pour commencer le traitement. Nous leur recommandons au contraire d'appliquer, directement après la récolte de printemps, soit un traitement à l'acide formique pendant une semaine au moyen d'un diffuseur de longue durée, soit deux traitements ponctuels au cours d'une semaine.



A noter que les traitements à l'acide formique en juin ne doivent être effectués que de façon exceptionnelle et qu'il y a lieu d'appliquer ce traitement d'entre deux miellées seulement là où il s'avère absolument nécessaire. Par ailleurs, on ne peut exclure une légère augmentation de la teneur en acide formique dans le miel de la récolte suivante. Dans les régions ne connaissant pas d'interruption de miellée, ce traitement peut, selon l'infestation, être quelque peu retardé. Dans les endroits où il n'y a pas de miellée avant fin mai (ex. Valais), avancez le contrôle de la chute naturelle de quelques semaines pour pouvoir, le cas échéant, effectuer un traitement avant de poser les hausses.

Comment faut-il interpréter les résultats du contrôle de la chute naturelle des acariens par rapport au degré d'infestation ?

Chute naturelle des varroas	Description du degré d'infestation
inférieure à 1	faible
1 - 10	tolérable pour le moment ⁽¹⁾
11 - 30	s'approche du seuil dommageable pour les colonies ⁽²⁾
supérieure à 30	seuil dommageable dépassé ⁽³⁾

(1) Si à la fin du mois de juillet le nombre de varroas tombés s'élève à environ 10 acariens par jour, on peut sans autre nourrir les colonies avant le début du traitement et attendre une température optimale pour l'application de l'acide formique. Si par contre on dénombre fin mai 10 acariens par jour, le degré d'infestation – dans la mesure où aucune mesure biotechnique n'est entreprise, telle que le découpage du couvain de mâles ou la formation de jeunes colonies – se situera fin juillet au-delà du seuil de tolérance. Un traitement s'impose donc début juin déjà. Les petits apiculteurs peuvent traiter leurs colonies à l'acide lactique en tout temps, à l'exception des périodes de miellée.

(2) Si l'on dénombre environ 20 acariens par jour, il est indispensable de procéder à un traitement dans les deux à trois semaines qui suivent.

(3) A 30 acariens par jour, un traitement immédiat s'impose. Un retard de quelques semaines dans l'application du traitement signifierait la perte des colonies.



Un comptage hebdomadaire de la chute naturelle des varroas à fin mai permet de contrôler le taux d'infestation.

Lutte alternative contre la varroatose

Nous nous sommes décidés à soutenir la lutte contre la varroatose en vous offrant, en plus des produits déjà connus (Api Life Var et plaque Krämer BC), le diffuseur à acide formique FAM Liebefeld et les acides les plus fréquemment utilisés, ainsi que d'autres outils. Nous avons pour tous les produits des prix échelonnés pour que les apiculteurs puissent profiter de prix favorables en cas d'achat en grandes quantités.

En cas d'achat en grandes quantités, il faut réserver la quantité désirée assez tôt. La livraison des produits a lieu dès mi-avril. Le nouveau mode d'emploi pour les diffuseurs à acide formique est à votre disposition dès mi-mars.

Dr Martin Andermatt

Liste de prix 1997 de la maison Andermatt Biocontrol AG concernant les produits contre la varroatose

(TVA comprise dans tous les prix ; changements de prix possibles)

Diffuseur d'acide formique FAM Liebefeld (en vente dès avril 1997)

Diffuseur avec tissu-éponge	par pièce	Fr. 12.30	prix de vente final
dès 200 pièces	par pièce	Fr. 8.60	
dès 1000 pièces	par pièce	Fr. 7.55	

Plaque Krämer BC (carton à 20 plaques)

Emballage à 1 plaque	par emballage	Fr. 6.50	prix de vente final
dès 200 emballages	par emballage	Fr. 4.55	
dès 1000 emballages	par emballage	Fr. 4.—	

Emporte-pièce pour plaques Krämer BC

1 pièce	par pièce	Fr. 8.50	prix de vente final
dès 20 pièces	par pièce	Fr. 5.95	

Api Life Var

emballage à 2 plaquettes	par emballage	Fr. 7.90	prix de vente final
dès 200 emballages	par emballage	Fr. 5.55	
dès 1000 emballages	par emballage	Fr. 4.90	

Andermatt Biocontrol AG, 6146 Grossdietwil, tél. (062) 927 28 40, fax (062) 927 21 23

